



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/AWGLCA/2008/13
18 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION

Quatrième session

Poznan, 1^{er}-10 décembre 2008

Point 3 a) à e) de l'ordre du jour provisoire

**Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention
par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012
et au-delà, en réfléchissant notamment à:**

Une vision commune de l'action concertée à long terme

Une action renforcée au niveau national/international pour

l'atténuation des changements climatiques

Une action renforcée pour l'adaptation

**Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert
de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation**

Une action renforcée dans l'apport de ressources financières

**et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation
et d'adaptation et la coopération technologique**

Résumé des points de vue exprimés au cours de la troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

Note du Président*

Résumé

La troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial) s'est tenue à Accra (Ghana) du 21 au 27 août 2008. Les Parties y ont examiné tous les éléments de la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali): une vision commune de l'action concertée à long terme; une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques; une action renforcée pour l'adaptation; une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation; et une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique. Le Groupe de travail spécial a invité son président à établir un résumé des points de vue exprimés lors de cette session.

* Le présent document a été soumis tardivement faute de temps pour le mettre au point.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 5	3
A. Mandat	1 – 2	3
B. Objet de la présente note	3 – 5	3
II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT	6 – 55	4
A. Action renforcée pour l’adaptation et moyens connexes de mise en œuvre	6 – 13	4
B. Action renforcée pour l’atténuation et moyens connexes de mise en œuvre	14 – 28	5
C. Moyens de répondre aux attentes en matière de technologie et de financement, y compris les dispositions institutionnelles	29 – 55	8

Annexes

I. Report on the workshop on cooperative sectoral approaches and sector-specific actions, in order to enhance implementation of Article 4, paragraph 1 (c), of the Convention	13
II. Report of the workshop on policy approaches and positive incentives on issues relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries; and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries	16

I. Introduction

A. Mandat

1. À la troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial), tenue à Accra (Ghana) du 21 au 27 août 2008, les Parties ont échangé des points de vue en cherchant à progresser sur tous les éléments dont le Groupe de travail spécial a été chargé en vertu de la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali)¹⁰.

2. À sa première session, le Groupe de travail spécial a invité son président à établir un résumé des points de vue exprimés à chaque session. Il lui a aussi demandé de faire figurer dans ce résumé les opinions exprimées au cours des ateliers organisés dans le cadre de son programme de travail¹¹.

B. Objet de la présente note

3. La troisième session du Groupe de travail spécial a porté sur les cinq éléments figurant au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali¹². Étant donné qu'il existe des liens entre ces éléments et qu'il faut examiner les questions relatives à l'atténuation et à l'adaptation en même temps que les besoins relatifs à la mise au point et au transfert de technologies et au soutien du financement et des investissements, ainsi que les aspects pratiques d'une coopération renforcée en matière de technologie et de financement, le Groupe de travail spécial a créé trois groupes de contact chargés d'examiner les questions ci-après:

- a) Action renforcée pour l'adaptation et moyens connexes de mise en œuvre;
- b) Action renforcée pour l'atténuation et moyens connexes de mise en œuvre;
- c) Moyens de répondre aux attentes en matière de technologie et de financement, y compris les dispositions institutionnelles.

4. Le présent résumé est structuré autour des thèmes examinés par les trois groupes de contact afin de faire mieux ressortir le contexte des échanges de vues.

5. À l'instar du résumé précédent, ce résumé se situe dans le prolongement de l'échange de vues qui a eu lieu lors des précédentes sessions du Groupe de travail spécial¹³, mais porte plus particulièrement sur les progrès accomplis au cours de la troisième session. Dans la mesure du possible, il met également en évidence les idées et les propositions présentées par les Parties et examinées au cours de la session¹⁴.

¹⁰ FCCC/AWGLCA/2008/12.

¹¹ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 26.

¹² Les Parties ont également examiné un programme de travail pour 2009 (FCCC/AWGLCA/2008/12, par. 28 à 37).

¹³ FCCC/AWGLCA/2008/6 et FCCC/AWGLCA/2008/11.

¹⁴ FCCC/AWGLCA/2008/MISC.2 et Add.1.

II. Résumé du Président

A. Action renforcée pour l'adaptation et moyens connexes de mise en œuvre

6. L'échange de vues sur l'action renforcée pour l'adaptation et les moyens connexes de mise en œuvre a été structuré selon les **quatre domaines d'intervention** définis à la deuxième session du Groupe de travail spécial¹⁵:

- a) Planification nationale de l'adaptation;
- b) Rationalisation et accroissement de l'appui financier et technologique;
- c) Renforcement du partage des connaissances;
- d) Cadres institutionnels pour l'adaptation.

7. Les discussions ont fait apparaître une certaine convergence de vues sur un certain nombre de concepts. Elles ont une fois de plus mis en évidence l'importance de l'adaptation pour toutes les Parties, ainsi que ses liens étroits avec la pauvreté. Les Parties ont reconnu que la capacité de faire face aux défis qu'engendrent les changements climatiques varie en fonction de la situation nationale et que, dans bien des cas, un soutien extérieur considérable est nécessaire pour les pays les plus vulnérables, en particulier une aide en matière de renforcement des capacités, pour que des mesures d'adaptation appropriées puissent être prises.

8. De nombreux participants ont estimé que la meilleure façon d'accroître et de rationaliser le soutien financier et technologique consiste à créer un **cadre d'action** d'ensemble, qui définisse à la fois les mesures nécessaires dans le domaine de l'adaptation et les dispositions à prendre pour obtenir les ressources accrues et rationalisées nécessaires.

9. Conformément au Plan d'action de Bali, ces dispositions devraient tenir compte des besoins urgents et immédiats des pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs des changements climatiques, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que des besoins des pays d'Afrique touchés par la sécheresse, la désertification et les inondations.

10. Aux fins de ce cadre d'action, il est crucial de mettre en place des dispositions à divers niveaux. Au **niveau international**, ces dispositions devraient, selon de nombreuses Parties, faciliter l'établissement de liens entre les entités et parties prenantes internationales, régionales et nationales, et orienter l'appui vers une planification et une mise en œuvre renforcées de l'adaptation aux niveaux régional et national.

11. Au **niveau national**, il faudrait prendre des dispositions pour élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation, qui reposeraient sur des évaluations rigoureuses de la vulnérabilité et de l'adaptation. Les questions connexes qui devront être examinées de façon plus approfondie au cours des sessions ultérieures sont les caractéristiques de ces plans d'adaptation nationaux et les moyens de renforcer l'intégration de l'adaptation dans les politiques nationales et sectorielles, compte tenu des fardeaux supplémentaires que les changements climatiques font peser sur le développement. Les dispositions à prendre pour orienter l'appui financier et technologique rationalisé et accru vers l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans devront également faire l'objet de discussions ultérieures.

¹⁵ FCCC/AWGLCA/2008/11, par. 29.

12. Dans le contexte de la mise en œuvre de l'adaptation et du renforcement du partage des connaissances connexes, beaucoup d'intérêt a été manifesté pour la création ou le renforcement de centres et de réseaux régionaux d'adaptation en vue de favoriser le partage des enseignements tirés et des pratiques optimales en matière d'adaptation entre l'ensemble des Parties. Le Bangladesh a proposé de créer un centre international d'adaptation qui favoriserait une synergie interrégionale en matière d'adaptation.

13. Les Parties ont également souligné la nécessité de faire le point et de s'appuyer sur les efforts en cours en matière d'adaptation, y compris ceux qui ont trait à l'échange de connaissances, tant dans le cadre de la Convention (pour élaborer et exécuter des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation dans les pays les moins avancés, mettre en œuvre le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et accomplir des progrès dans l'application de la décision 1/CP.10) qu'en dehors du processus découlant de la Convention. Lors des sessions futures, il faudra aborder les moyens qui permettraient à des entités extérieures de catalyser une action supplémentaire.

B. Action renforcée pour l'atténuation et moyens connexes de mise en œuvre

14. L'échange de vues sur l'action renforcée pour l'atténuation et les moyens connexes de mise en œuvre a porté sur les questions suivantes:

- a) Des engagements en matière d'atténuation appropriés sur le plan national et/ou des mesures de la part des pays développés parties;
- b) La comparabilité des efforts déployés par les pays développés parties, compte tenu des situations nationales;
- c) Des mesures d'atténuation appropriées sur le plan national de la part des pays en développement parties;
- d) La mesure, la notification et la vérification des mesures d'atténuation, et du soutien financier et technologique;
- e) Des démarches générales et des mesures d'incitation positive en faveur de l'atténuation dans le secteur forestier dans les pays en développement;
- f) Des démarches sectorielles et des mesures par secteur concertées;
- g) Des démarches de nature à améliorer le rapport coût-efficacité des mesures d'atténuation;
- h) Les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte;
- i) Le rôle de catalyseur de la Convention;
- j) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation;
- k) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et la coopération technologique.

15. Les Parties ont réaffirmé que, conformément à l'accord général qui s'était dégagé lors des sessions précédentes du Groupe de travail spécial, les mesures d'atténuation doivent être renforcées au niveau mondial et que les pays développés doivent donner l'exemple à cet égard, notamment en prenant des

engagements concernant de nouveaux objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions. Certaines Parties ont réaffirmé qu'il importait d'assurer la **comparabilité des efforts entre pays développés**, compte tenu de leurs capacités et de leur situation nationale. À cet égard, il a été proposé que tous les pays développés parties réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2020.

16. En ce qui concerne les responsabilités et la répartition des efforts, diverses opinions ont été exprimées. D'une part, certaines Parties ont soutenu que la notion de responsabilités communes mais différenciées suppose une différenciation de la responsabilité d'entreprendre des actions d'atténuation non seulement entre les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) et les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I), mais également à l'intérieur de ces deux groupes. Elles ont fait valoir que la nature des actions menées dans les pays en développement parties et visant à soutenir ces derniers devrait être différenciée en fonction des situations et des capacités de ces pays. Des Parties ont suggéré que certains pays en développement devraient entreprendre des mesures d'atténuation renforcées. Il a été soutenu à cet égard qu'il était possible d'adopter des politiques et des mesures très diverses pour encourager la participation de l'ensemble des pays en développement à un effort d'atténuation accru. Dans cette optique, les PMA et les PEID ne devraient être liés par aucun engagement et il faudrait s'employer à les aider à se développer de façon viable et respectueuse de l'environnement. Des Parties ont proposé que la différenciation entre pays en développement parties pourrait reposer sur certains critères, dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant, la contribution aux émissions de gaz à effet de serre, les émissions par habitant, l'appartenance à l'Organisation de coopération et de développement économiques et le développement économique. Certaines Parties ont fait valoir que le PIB par habitant n'est pas un bon indicateur des capacités, en particulier pour les petits pays insulaires.

17. D'autre part, plusieurs Parties ont indiqué qu'eu égard aux obligations contractées en vertu de la Convention, au Plan d'action de Bali et à une responsabilité historique, la différenciation de la responsabilité en matière de mesures d'atténuation devrait rester entre les pays développés et en développement parties uniquement. Toute différenciation à l'intérieur de ces deux groupes reviendrait à modifier la Convention, ce que le Groupe de travail spécial n'est pas autorisé à faire. Il a aussi été souligné que les mesures prises par les pays en développement devraient être liées au soutien fourni en vue de telles mesures et l'attention a été attirée sur le paragraphe 7 de l'article 4 de la Convention. Dans ce contexte, certaines Parties ont demandé que les discussions du Groupe de travail spécial portent sur les engagements et le respect des obligations des pays développés, y compris leur engagement à soutenir le transfert de technologies et le renforcement des capacités dans tous les pays en développement. Par ailleurs, plusieurs Parties ont mis l'accent sur la nécessité de reconnaître le caractère volontaire de l'effort que les pays en développement accomplissent pour réduire leurs émissions.

18. En ce qui concerne les **mesures d'atténuation appropriées sur le plan national**, le débat a montré qu'il importerait d'examiner d'autres questions telles que le type d'actions qui peuvent être entreprises par les pays développés et en développement, les moyens de soutenir les mesures prises par les pays en développement et la façon de mesurer, de vérifier et de notifier les mesures prises, afin de faire progresser ce débat.

19. Les Parties ont abordé la question de la **mesure, de la notification et de la vérification des mesures d'atténuation, et du soutien financier et technologique**, mais ce concept a fait l'objet d'interprétations divergentes. Plusieurs Parties ont réaffirmé l'opinion, déjà exprimée lors de sessions précédentes du Groupe de travail spécial, selon laquelle les prescriptions relatives à la mesure, à la notification et à la vérification des mesures d'atténuation, et du soutien financier et technologique devraient varier selon qu'elles se rapportent à un pays développé ou à un pays en développement. Certaines Parties ont estimé que la mesure, la notification et la vérification permettaient d'aborder la question de la comparabilité des efforts et des responsabilités. D'autres ont fait valoir la nécessité d'un

meilleur système pour mesurer, notifier et vérifier les mesures prises, ce qui contribuerait à l'établissement de niveaux de référence plus exacts pour les émissions et à la surveillance des mesures prises, et permettrait de ce fait de fournir un soutien financier plus approprié en faveur des mesures d'atténuation. L'échange de vues a montré la nécessité d'une discussion approfondie sur la signification et l'application du concept d'actions mesurables, notifiables et vérifiables.

20. Les Parties ont également discuté de certains aspects concrets de l'atténuation, en particulier les démarches sectorielles et les actions par secteur concertées, ainsi que les approches qui sous-tendent les politiques et les incitations qui favorisent la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement. Ces discussions ont eu lieu principalement au cours des deux ateliers de session tenus à Accra¹⁶.

21. En ce qui concerne les **démarches sectorielles et les mesures par secteur concertées**, les exposés présentés par les Parties lors de l'atelier consacré à cette question, tenu à Accra (Ghana) le 22 août 2008, ont contribué à clarifier et à mieux faire comprendre ce que ces termes signifient, ainsi que le rôle que jouent ces démarches et mesures dans l'intensification de l'action en matière d'atténuation et dans le renforcement de l'efficacité des mécanismes et outils de coopération technologique dans des secteurs déterminés¹⁷. Les idées et propositions concrètes présentées par certaines Parties comprenaient notamment la mise en place de mécanismes de soutien, tels que des fonds et des programmes de recherche et développement pour la coopération technologique dans certains secteurs, et l'utilisation des mécanismes du marché, en particulier ceux qui consistent à émettre des crédits au titre de la réduction des émissions, afin de créer des incitations favorisant une action plus vigoureuse en matière d'atténuation.

22. Lors des échanges de vues qui ont eu lieu tant au cours de l'atelier que pendant la session, les Parties ont souligné que les démarches sectorielles et les mesures par secteur concertées devraient se situer dans le contexte de l'alinéa c du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention. Elles ont également discuté de la nature et de la portée de ces démarches et mesures, et abordé les principes qui devraient régir leur mise en œuvre. Certaines Parties ont mentionné les aspects complexes, les difficultés et les avantages de leur conception et de leur mise en œuvre.

23. Les Parties ont estimé que les démarches sectorielles et mesures par secteur concertées constituent un moyen parmi d'autres de renforcer l'action nationale en matière d'atténuation et ont relevé que leur mise en œuvre serait différente selon que les pays parties sont développés ou en développement.

24. Les **domaines d'intervention** envisageables qui se sont dégagés des discussions sont notamment les suivants:

- a) La nature et le type de démarches sectorielles et de mesures par secteur concertées;
- b) Les mécanismes efficaces de soutien, en particulier la coopération technologique, qui consistent à utiliser les technologies, le financement et le renforcement des capacités pour faire progresser la mise en œuvre de l'alinéa c du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention;
- c) La possibilité d'une contribution des mesures par secteur à des actions d'atténuation appropriées sur le plan national d'une façon mesurable, notifiable et vérifiable;
- d) Les possibilités d'associer le secteur privé et des organisations intergouvernementales à des activités visant à renforcer l'atténuation dans des secteurs déterminés.

¹⁶ http://unfccc.int/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/items/4488.php.

¹⁷ Le rapport sur l'atelier se trouve dans l'annexe I du présent document.

25. Lors du deuxième atelier¹⁸, tenu à Accra (Ghana) le 22 août 2008, l'examen de **méthodes et d'incitations en vue de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et du rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du développement des stocks forestiers de carbone dans les pays en développement** a contribué à mieux faire comprendre les différents aspects de l'alinéa 1 b) iii) du Plan d'action de Bali, ainsi que les différences de portée et la complémentarité des travaux qu'accomplissent respectivement le Groupe de travail spécial et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur cette question.

26. Les Parties ont également présenté plusieurs propositions précises visant à entreprendre des actions d'atténuation qui concernaient la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement, la conservation, la gestion durable des forêts et le développement des stocks forestiers de carbone dans les pays en développement. Ces propositions présentaient également des options relatives au financement de telles actions.

27. Les **domaines d'intervention** possibles recensés par les Parties sont les suivants:

a) La poursuite des discussions sur la façon dont les questions relatives à la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, à la conservation et au développement des stocks forestiers de carbone devraient être abordées lors de l'élaboration de méthodes d'action et d'incitations positives pour que les pays en développement prennent des mesures d'atténuation dans le secteur forestier;

b) L'étude de l'utilisation des ressources financières non liées au marché et des mécanismes fondés sur le marché en tant que méthodes d'action et incitations positives, y compris l'évaluation des incidences des différentes options proposées;

c) L'évaluation des incidences des différentes options envisageables pour aborder les questions relatives à la permanence, à l'additionnalité et au déplacement d'émissions.

28. Les Parties ont échangé des vues sur d'autres aspects concrets de l'atténuation, en particulier une action renforcée sous la forme de l'octroi de ressources financières et de la réalisation d'investissements en vue de soutenir les mesures d'atténuation et la coopération technologique; les conséquences des mesures prises, y compris la nécessité d'un examen des politiques et mesures actuelles et des moyens d'évaluer le respect des obligations tout en réduisant autant que possible les conséquences négatives éventuelles; et des méthodes de nature à améliorer le rapport coût-efficacité des mesures d'atténuation appropriées sur le plan national, y compris le rôle des marchés, les politiques et mesures favorables à un développement durable, les plans de développement nationaux reposant sur de faibles émissions de carbone, et l'incorporation d'actions sectorielles favorisant l'efficacité énergétique.

C. Moyens de répondre aux attentes en matière de technologie et de financement, y compris les dispositions institutionnelles

29. L'échange de vues sur les moyens de répondre aux attentes en matière de technologie et de financement, y compris les dispositions institutionnelles, a porté sur la façon de renforcer l'apport de technologies et de financements pour l'atténuation et l'adaptation, notamment les mesures visant à obtenir des ressources et des technologies pour répondre à ces besoins, et les dispositions à prendre à cette fin. Les délibérations ont été structurées autour des différents éléments des alinéas *d* et *e* du paragraphe 1 du

¹⁸ Le rapport sur cet atelier se trouve dans l'annexe II.

Plan d'action de Bali, et les Parties ont précisé les propositions présentées à la deuxième session du Groupe de travail spécial¹⁹ et au cours de cette troisième session.

30. Comme lors des discussions tenues aux précédentes sessions du Groupe de travail spécial, les Parties ont souligné que la technologie, le financement et le renforcement des capacités sont des moyens essentiels de mise en œuvre et qu'il faut mettre en place une architecture cohérente pour aborder tous ces aspects.

31. De nombreuses Parties ont relevé que le **renforcement de l'action en matière de mise au point et de transfert de technologies** en application de la Convention soulevait encore des difficultés. Certains des problèmes avaient trait à l'organisation du marché et aux dispositions institutionnelles.

32. Certaines Parties ont signalé que le régime actuel de droits de propriété intellectuelle constitue un obstacle à la diffusion et au transfert des technologies. De nombreuses Parties ont estimé que des activités de recherche et développement planifiées en commun et prévoyant le partage des brevets peuvent contribuer à résoudre ce problème. Certaines Parties ont exposé les possibilités d'octroi de licences obligatoires, comme cela se fait dans le domaine pharmaceutique.

33. Tout en reconnaissant que le secteur privé avait un rôle à jouer, les Parties ont indiqué que le secteur public devrait mettre en place un cadre réglementaire de nature à encourager le secteur privé à investir dans les technologies nécessaires ou à partager celles-ci avec les pays en développement.

34. Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, les Philippines ont présenté une proposition complète de mécanisme technologique au titre de la Convention, qui aborderait tous les aspects de la coopération en matière de recherche, de développement, et de diffusion et de transfert de technologies, conformément à l'alinéa c du paragraphe 1 de l'article 4, aux articles 3 et 5, et à d'autres dispositions pertinentes de la Convention. Cette proposition prévoit la création d'un conseil exécutif de la technologie, qui constituerait un organe subsidiaire de la Convention et serait appuyé par un comité de planification stratégique, des comités d'experts, un groupe de vérification et le secrétariat. Cette proposition comporte également la création d'un fonds multilatéral de technologie en matière de climat qui fonctionnerait sous la direction de la Conférence des Parties. Le conseil exécutif précité serait chargé d'élaborer un plan d'action pour les technologies qui soutiendrait tous les stades du cycle technologique. Cette proposition inclut également une liste indicative des activités susceptibles d'être soutenues, qui pourrait être modifiée par la Conférence des Parties.

35. Le Ghana a proposé la création d'un accord-cadre international pour la mise au point et le transfert de technologies, ainsi que d'un conseil de la mise au point et du transfert de technologies et d'un fonds technologique multilatéral qui fonctionnerait sous la direction de la Conférence des Parties. Cette proposition prévoit également un plan à moyen et long terme relatif à l'ensemble du cycle technologique et aux besoins en matière de renforcement des capacités, ainsi qu'un ensemble d'incitations en matière de valeur ajoutée et de comptabilisation des crédits.

36. Au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, la France a proposé un cadre de coopération technologique renforcé qui comporte quatre éléments: des dispositions institutionnelles visant à renforcer les évaluations des besoins technologiques, un partage de l'information et une sensibilisation du public, un renforcement des capacités, et la mesure et le suivi des actions menées par toutes les Parties; des environnements favorables; des accords concernant la coopération technologique, qui comporteraient des systèmes de déploiement dans les pays, et des programmes de recherche et développement et

¹⁹ FCCC/AWGLCA/2008/11.

d'efficacité énergétique; et des mécanismes et outils financiers dont les moteurs principaux seraient le marché et le secteur privé.

37. Certaines Parties ont affirmé que les pays en développement pourraient adopter des politiques et des mesures de développement durable pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation, et que des incitations allant dans ce sens devraient être mises en place de façon appropriée grâce à une coopération internationale en matière de technologie et de financement. Des Parties ont également déclaré qu'un soutien du renforcement des capacités est nécessaire pour créer des environnements favorables à l'absorption des technologies. Il a également été signalé qu'il fallait fournir un appui qui permette de prendre en charge intégralement le surcoût de la commercialisation des technologies nouvelles et émergentes.

38. À propos du soutien technologique, des Parties ont fait valoir la pertinence des travaux accomplis par le Groupe d'experts du transfert de technologies, qui peuvent apporter une contribution importante aux délibérations du Groupe spécial de travail.

39. Par ailleurs, les discussions relatives à la fourniture d'un financement ont porté sur les différents éléments d'un cadre financier, en particulier:

- a) Les sources de financements nouveaux et supplémentaires;
- b) Les critères applicables à la collecte de ressources financières;
- c) Les principes régissant la gouvernance et le mécanisme de financement;
- d) Le versement des fonds.

40. Le débat consacré aux **sources de financements nouveaux et supplémentaires** a reposé principalement sur des propositions présentées par les Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine, la République de Corée, le Mexique, la Norvège et la Suisse.

41. Les Parties ont souligné que les principes communs qui régissent l'obtention de ressources – en particulier la nécessité de ressources suffisantes, prévisibles et durables – devraient être respectés. Certaines Parties ont fait valoir que des actions vérifiables doivent être menées préalablement à l'octroi d'un soutien financier renforcé.

42. Certaines Parties ont affirmé que la principale source de financement devrait être le secteur public. Il a été estimé que la principale source devait être une contribution obligatoire de la part des pays développés; des Parties ont estimé que ces contributions devaient représenter un certain pourcentage du produit national brut des Parties visées à l'annexe I.

43. Certaines Parties ont proposé un prélèvement sur les activités qui émettent des quantités élevées de carbone, et d'autres un prélèvement sur les marchés du carbone. D'autres ont suggéré de mettre aux enchères une partie des unités de quantité attribuée. Il a également été proposé d'instituer un prélèvement sur les crédits de réductions d'émissions résultant de mesures d'atténuation pour obtenir des ressources financières en vue de la prise de mesures d'adaptation.

44. Certaines Parties ont estimé qu'il faudrait envisager que des acteurs autres que l'État fournissent des ressources financières. En ce qui concerne le rôle des sources privées de financement, des Parties ont indiqué que le financement qui peut être obtenu de sources publiques n'est pas suffisant et que les ressources privées doivent constituer une source importante, en particulier pour les mesures d'atténuation. De nombreuses Parties considèrent que les marchés, en particulier un marché élargi du carbone, peuvent

contribuer à fournir des ressources financières aux fins de l'atténuation. Certaines Parties ont souligné qu'un soutien financier public international est nécessaire pour les pays dans lesquels les marchés ne permettent pas d'obtenir les ressources nécessaires. Des Parties ont relevé que, bien que les marchés constituent un instrument puissant, il faut établir un équilibre entre ceux-ci et les impératifs d'un développement durable.

45. Certaines Parties se sont demandé quelle place les différentes propositions présentées accorderaient aux options, outils et mécanismes des secteurs public et privé en vue de l'obtention de ressources financières supplémentaires.

46. En ce qui concerne les **critères de collecte de ressources financières**, des Parties ont souligné que des ressources devraient être obtenues conformément aux principes des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, ainsi qu'au principe «pollueur payeur». Certaines Parties ont déclaré que, pour l'application de ce dernier principe, il faudrait tenir pleinement compte des responsabilités particulières des pays en vertu de la Convention, ainsi que d'une responsabilité historique en matière d'émission de gaz à effet de serre. Les autres critères d'une contribution qui ont été abordés ont été les capacités et les situations nationales, les émissions par habitant, la contribution aux émissions de gaz à effet de serre, la population et le PIB.

47. En ce qui concerne les **principes** qui régissent le cadre financier visé au paragraphe 39 ci-dessus, les Parties ont recensé, entre autres, l'équité et les responsabilités communes mais différenciées, l'accès direct au financement par les pays bénéficiaires, la participation de ces derniers à tous les stades de la sélection, de la définition et de la mise en œuvre des mesures, pour que celles-ci soient déterminées par les pays, et la réduction au minimum de la «fragmentation» des fonds.

48. Certaines Parties ont suggéré que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Consensus de Monterrey sur le financement du développement offrent un ensemble satisfaisant de principes qui peuvent guider le financement, tandis que d'autres Parties ont estimé que ces textes n'étaient pas applicables dans le contexte de la Convention.

49. Les Parties ont également discuté des principes relatifs à la structure de la gouvernance, tels que la nécessité pour les acteurs d'agir sous l'autorité et la direction de la Conférence des Parties, et d'être pleinement responsables devant celle-ci; la représentation de toutes les Parties d'une façon équitable et équilibrée sur le plan géographique dans le cadre d'un système transparent et efficace de gouvernance; l'existence d'une autorité définissant les politiques; l'attribution de responsabilités appropriées à l'administrateur, aux organes techniques et au secrétariat; et l'existence de compartiments pour que les fonds puissent être affectés à divers objectifs.

50. Certaines Parties ont fait valoir la nécessité d'un mécanisme chargé de coordonner les ressources financières affectées à l'atténuation, à l'adaptation et à la coopération technologique.

51. Il a été question des liens à établir avec d'autres institutions et mécanismes qui fournissent des fonds, dans le cadre de la Convention et indépendamment de celle-ci. Certaines Parties ont discuté des sources de financement bilatérales, régionales et multilatérales qui distribuent des ressources pour la mise en œuvre de la Convention et ont soutenu que le paragraphe 5 de l'article 11 de la Convention représente un cadre de mise en œuvre pour ces sources et que la fourniture de ces ressources financières devrait figurer parmi les moyens de s'acquitter de ses engagements. D'autres ont souligné que les actions des pays en développement ne peuvent être mesurées, notifiées et vérifiées que si le soutien fourni l'est sous la direction de la Conférence des Parties. Certaines Parties ont estimé que les contributions volontaires des Parties non visées à l'annexe I devraient également constituer une source de financement.

52. Les Parties ont aussi discuté des critères de **versement des fonds**. Certaines d'entre elles ont indiqué des activités au titre desquelles le surcoût devrait être financé intégralement par des dons, notamment dans le cas du renforcement des capacités, des brevets, de l'adaptation et de l'établissement des plans nationaux.

53. En ce qui concerne l'adaptation, certaines Parties ont déclaré que le versement des fonds aux fins de l'adaptation devrait reposer sur les critères de vulnérabilité et de risque connexe, et de capacité technologique et financière de s'adapter aux changements climatiques, la priorité étant donnée aux pays les plus vulnérables.

54. Certaines Parties ont déclaré que les fonds devraient être versés de façon à ce que le financement national et du secteur privé soit utilisé de façon efficace.

55. D'autres Parties ont relevé que la mobilisation de fonds et la promotion de technologies ne sont pas des buts finals de la Convention, mais simplement un moyen d'atteindre une fin, qui est la réalisation de l'objectif ultime de la Convention. Elles se sont demandées comment les diverses propositions contribueraient à la réalisation de cet objectif, dans quelle mesure elles permettraient de mobiliser des investissements en provenance du secteur privé et comment les nouveaux efforts déployés en vertu de la Convention seraient liés aux activités de plus en plus importantes qui sont menées en dehors de la Convention.

Annex I

[ENGLISH ONLY]

Report on the workshop on cooperative sectoral approaches and sector-specific actions, in order to enhance implementation of Article 4, paragraph 1 (c), of the Convention¹**Summary by the chair of the workshop****I. Introduction**

1. The Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention (AWG-LCA) agreed its work programme for 2008² at its first session. The AWG-LCA also agreed that its work should be facilitated by workshops and other activities to clarify and deepen understanding of the elements contained in decision 1/CP.13 (the Bali Action Plan). The AWG-LCA, at the same session, requested the secretariat, under the guidance of the Chair in consultation with Parties, to organize a workshop at its third session on “Cooperative sectoral approaches and sector-specific actions, in order to enhance implementation of Article 4, paragraph 1(c), of the Convention”.³
2. This note by the Chair of the AWG-LCA, Mr. Luiz Alberto Figueiredo Machado, summarizes the presentations, exchange of views and discussions by Parties at the workshop. Background to the discussions in the workshop was provided by Parties’ submissions specific to this workshop and to the sessions of the AWG-LCA, and by the Chair’s summaries of views expressed at the first and second sessions.⁴
3. The workshop was chaired by the Chair of the AWG-LCA.
4. Presentations were delivered by the following eight Parties: Philippines on behalf of the Group of 77 and China; the European Community; India; Japan; Bangladesh speaking on behalf of the least developed countries; China; Indonesia; and the Republic of Korea. After the presentations, interventions were made by representatives of Australia, Qatar, Colombia, Saudi Arabia, the United States of America, Iceland, Switzerland, the Republic of Korea, the European Community, Norway, Japan, Philippines, China, New Zealand, Grenada on behalf of the Alliance of Small Island States, India, Brazil, Mexico, Argentina, Timor-Leste and Chile.

II. Summary of discussions

5. In their presentations and throughout the exchange of views, many Parties stressed that Article 4, paragraph 1(c), of the Convention provided the context for any discussions on cooperative sectoral approaches and sector-specific actions. Many Parties highlighted that such discussions should be

¹ FCCC/AWGLCA/2008/CRP.4.

² FCCC/AWGLCA/2008/3.

³ FCCC/AWGLCA/2008/3, paragraph 26.

⁴ FCCC/AWGLCA/2008/6 and FCCC/AWGLCA/2008/11.

aimed at enhancing the implementation of Article 4, paragraph 1(c), through technology cooperation focusing on the specific needs of specific sectors.

6. The importance of principles underlying the discussion and implementation of cooperative sectoral approaches and sector-specific actions was raised by some Parties. Such principles included: ensuring that these approaches contribute to the ultimate objective of the Convention and deliver real climate benefits; observing the principle of common but differentiated responsibilities; considering these approaches within the development context; taking into account national circumstances; ensuring compatibility with the global carbon market and existing or emerging regional emission trading schemes; and avoiding the application of international standards across countries.

7. Parties had an opportunity to clarify the nature and scope of potential cooperative sectoral approaches and sector-specific actions. Some Parties saw these approaches and actions as one of several options to enhance national action on mitigation. A distinction was drawn during the discussions between sectoral agreements and sectoral efforts, and between actions and approaches based on cooperation on the one hand and those that use market approaches on the other.

8. Some Parties noted that cooperative sectoral approaches and sector-specific actions would involve cooperation and action at the sector level, as opposed to action that is defined for the national level. It was generally agreed that these approaches and actions should not replace emission reduction targets of developed countries nor form the basis of proposals for sectoral mitigation commitments or international technology benchmarks. Some Parties noted that these approaches and actions should not constitute a means of arbitrary or unjustifiable discrimination or a disguised restriction on international trade. Some Parties shared the view that these approaches and actions could be an important means to engage the private sector in enhanced action on mitigation.

9. Discussions on various aspects of the application of cooperative sectoral approaches and sector-specific actions helped Parties to better understand these approaches and actions. It was suggested that these approaches and actions could be used as offset mechanisms or be applied to enhance action on mitigation. In this context, some Parties noted that the application of sectoral approaches and the implementation of sector-specific actions would differ between developed and developing countries. As regards developed countries, Parties largely agreed that these approaches and actions could complement national emission reduction targets. Some Parties suggested that they could be used to ensure comparability of efforts between developed countries if information at the sector level was used to determine mitigation potentials.

10. As regards developing countries, several Parties noted that these approaches and actions should focus strictly on technology cooperation, addressing all stages of the technology cycle and all technologies that control, reduce or prevent greenhouse gas emissions. Other Parties noted the importance of these approaches and actions in providing opportunities for nationally appropriate mitigation actions by developing countries. In this context, many Parties indicated that the process of identifying and implementing sector-specific actions should be voluntary and country-driven. Further, for developing countries this process of identifying and implementing sector-specific actions should be flexible and determined by their national capabilities and development goals.

11. Ideas for cooperative sectoral approaches and sector-specific actions were provided by some Parties. These included: programmes for research and development of sector-specific technologies; funds and other mechanisms to support compulsory licensing, the payment of royalties, the setting of sector-specific norms or non-binding energy efficiency programmes, and the development of policy instruments, strategies, guidance and programmes for specific sectors; and cooperation in the sharing of best available technologies and practices. Many Parties emphasized that implementation of cooperative

sectoral approaches and sector-specific actions in developing countries depends on the availability of financial resources, technology and capacities.

12. Another aspect of applying these approaches and actions that was raised by some Parties was the identification of specific sectors, in particular those that are an important source of greenhouse gas emissions, such as the energy and transport sectors and the cement, iron and steel, and aluminium industries. Similar discussions focused on the level at which these approaches and actions would apply. Several Parties suggested focusing on approaches and actions that are defined and applied domestically. A few Parties suggested that these approaches and actions could apply at the global level for those sectors whose emissions are difficult to attribute to a specific country; the example of emissions from international aviation and marine bunker fuels was given in this regard. It was also noted that mechanisms established at the international level may limit the flexibility of Parties in focusing action at the national level on the most relevant sectors.

13. Several Parties referred to challenges and complexities associated with the implementation of sectoral approaches and sector-specific actions. Most of these challenges relate to national economic, social and political circumstances. Some of the challenges cited by these Parties included the costs and social implications of sectoral restructuring and diffusion of advanced environmentally sound technologies; a lack of qualified human resources; weak infrastructure for policy enforcement; the diversity of sectors and industries as well as of factors that determine emissions (or reduce them); a lack of homogeneity of technologies, processes and other factors preventing the setting of norms; and inhibited technological innovation resulting from closely held intellectual property rights.

14. Specific proposals for cooperative sectoral approaches and sector-specific actions presented at the workshop included crediting mechanisms involving sectoral crediting and no-lose targets; the identification of sector-specific actions based on the analysis of emission reduction potentials and indicators; and the setting of a target for emissions from international shipping. Suggestions to use indicators such as energy and carbon intensity and activity levels were also presented at the workshop.

III. Possible areas of focus

15. The workshop provided a good opportunity for Parties to present and discuss ideas relating to cooperative sectoral approaches and sector-specific actions in order to enhance implementation of Article 4, paragraph 1(c), of the Convention, as well as ideas on the effectiveness of mechanisms and tools for technology cooperation in specific sectors. Several areas of interest and convergence emerged during the discussions, which could be further considered by Parties. They include:

- (a) The nature and type of cooperative sectoral approaches and sector-specific actions;
- (b) Effective support mechanisms, including for technology cooperation, involving technology, finance and capacity-building to enhance implementation of Article 4, paragraph 1(c), of the Convention;
- (c) Possible contribution of sector-specific actions to nationally appropriate mitigation actions in a measurable, reportable and verifiable manner;
- (d) Opportunities to engage the private sector and intergovernmental organizations in activities to enhance mitigation in specific sectors.

Annex II

[ENGLISH ONLY]

Report of the workshop on policy approaches and positive incentives on issues relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries; and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries¹⁵

Summary by the chair of the workshop

IV. Introduction

1. The Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention (AWG-LCA) agreed its work programme for 2008 at its first session. The AWG-LCA also agreed that its work should be facilitated by workshops and other activities to clarify and deepen understanding of the elements contained in decision 1/CP.13 (the Bali Action Plan). The AWG-LCA, at the same session, requested the secretariat, under the guidance of the Chair in consultation with Parties, to organize a workshop at its third session on “Policy approaches and positive incentives on issues relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries; and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries”.¹⁶
2. This note by the Chair of the AWG-LCA, Mr. Luiz Alberto Figueiredo Machado, summarizes the presentations, exchange of views and discussions by Parties at the workshop. Background to the discussions in the workshop was provided by submissions from Parties and observers specific to this workshop.
3. The workshop was held in Accra, Ghana, on 22 August 2008, during the third session of the AWG-LCA, and was chaired by the Chair of the AWG-LCA.
4. After the opening statement by the Chair of the AWG-LCA, the Chair of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice reported on progress made in related ongoing work under the Convention on outstanding methodological issues.
5. Presentations were delivered by the following 12 Parties: China, Brazil, the European Community, Ghana, India, Indonesia, Mexico, New Zealand, Norway, Papua New Guinea, Tuvalu and the Bolivarian Republic of Venezuela. After the presentations, interventions were made by representatives of Australia, Malaysia and the United States of America. The workshop was open to all Parties and observers. At the end of the workshop, the following two observers were invited to provide their statements: Climate Action Network International and the Indigenous Peoples Forum on Climate Change of the International Alliance of Indigenous-Tribal Peoples of the Tropical Forests.
6. The presentations were followed by a general exchange of views in which Parties had the opportunity to clarify the ideas presented.

¹⁵ FCCC/AWGLCA/2008/CRP.5.

¹⁶ FCCC/AWGLCA/2008/3, paragraph 26.

V. Summary of discussions

7. There was a common understanding that the current knowledge of methodological issues was sufficient to initiate discussions on policy approaches and positive incentives. Robust methodologies are important to ensure that emission reductions are real, measurable, reportable and verifiable.

1. Mitigation activities and policy approaches

8. All Parties agreed that, when planning mitigation actions in the forest sector in developing countries, it is important to address reducing emissions from deforestation and forest degradation, conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks, as reflected in paragraph 1 (b) (iii) of the Bali Action Plan. Although some Parties stressed the need to focus on issues related to reducing emissions from deforestation and forest degradation in the short term, others emphasized that all aspects should be considered of equal importance. Some Parties expressed the need to link this work with the guidance on measurable, reportable and verifiable actions provided in paragraph 1 (b) of the Bali Action Plan.

9. Parties stated the importance of adopting fair and cost-effective means to reduce emissions from deforestation and forest degradation in developing countries, while ensuring environmental integrity. The view was broadly held that in order for mitigation actions to be effective, participation of stakeholders, local communities and indigenous peoples should be secured.

10. Parties highlighted the importance of mitigation actions from the forest sector in stabilizing global greenhouse gas concentrations. However, some Parties opposed the use of forestry mitigation activities in developing countries to meet emission reduction commitments of industrialized countries. In this context, some Parties considered that the mitigation efforts by developing countries in the forest sector should be additional to the overall mitigation efforts by developed countries, in order to attain the stabilization of greenhouse gas concentrations in the atmosphere.

11. Most Parties mentioned the need for flexible, practical, balanced and comprehensive policy approaches. In addition, to ensure the effectiveness of approaches, participation in any future mechanism should be voluntary and encourage wide participation, taking into account national circumstances and existing policies and initiatives.

12. A specific proposal was presented by one Party for three categories of activities that would comprise a “readiness” phase to allow Parties to prepare for any future mechanism activities; a “scaling up” phase to allow Parties to begin and expand implementation of activities; and a “future regime” phase that would integrate the actions taken as fully fungible measurable, reportable and verifiable market activities. The proposal indicated that policy approaches should take into account national circumstances and include actions on conservation, sustainable management of forests and enhancement of carbon stocks.

13. One Party suggested that multiple benefits such as payment for environmental services be integrated into policies. It was suggested that this could be possible if implementation were integrated into comprehensive strategies of national sustainable development in developing countries.

2. Positive incentives and/or financing options

14. Parties expressed the view that regardless of the type of positive incentive, any financial mechanism should be effective, sustainable and predictable. They stated that incentives in the form of resource provision and resource mobilization are necessary elements of positive incentives to stimulate action.

15. Views were expressed by Parties on the nature of positive incentives. Some Parties stated that positive incentives should be performance-based, and be supported by diversified funding sources including approaches linked to the carbon market. In this regard, a view was also expressed that the focus should be on monetizing the external global benefits of forest retention to the climate system, when the socially optimal area of forest retention is significantly increased.

16. It was noted that there could be several potential means to finance the mitigation activities discussed. They can be broadly grouped into two main categories: non-market-based financial resources and market-based mechanisms. Many Parties recognized the need for a combination of the two approaches to ensure sustainability of the actions to be undertaken; other Parties suggested that only non-market-based approaches should be used. Some Parties noted that the market-based approach had the potential benefit of involving the private sector in forestry mitigation activities. Regardless of the approach, funding would be required for capacity-building, technology transfer, strengthening governance and enforcement, relevant economic development programmes and demonstration activities.

17. With regard to financing options, a few Parties provided proposals. One Party proposed an international fund based on non-offset market arrangements. The proposed fund could be financed through a levy on international aviation and maritime transport, auctioning allowances under a self-contained cap and trade regime for international transport, a pledged percentage of auctioned national emissions trading allowances or a percentage of assigned amount units auctioned on the international market. Other examples of levies were also highlighted (e.g. a levy on logging and the timber production industry).

18. Another Party proposed a comprehensive approach that would incentivize equally reductions in emissions from deforestation and forest degradation, conservation, and enhancement of carbon stocks equally. It also proposed the following two approaches: a market-based approach for actions leading to change in carbon stocks with provisions to avoid the possibility of flooding the carbon market; and a non-market-based approach for maintenance of baseline stocks that could be funded through a levy on reducing emissions from deforestation and the forest degradation market.

19. In addition, one Party expressed the view that market approaches for reducing emissions could be more appropriately discussed in the context of the second review of the Kyoto Protocol pursuant to its Article 9.

3. Reference emission levels

20. It was mentioned by many Parties that incentives should be based on national reference emission levels, which should be revised periodically and take into account national circumstances. It was proposed by a Party that reference emission levels should be based not only on historical data but also take into account emission trends.

21. Another aspect mentioned by a Party was that perverse incentives should be avoided, particularly in the determination of baselines to estimate deforestation rates. The Party proposed that a development adjustment factor be applied to countries with low deforestation rates.

4. National and subnational approaches

22. Parties expressed the view that national approaches should be aimed for, whereas some recognized that subnational approaches could be a step towards these national approaches in order to address specific national conditions. One Party suggested that although the focus should be on national approaches, transitional solutions that address issues of leakage and risk of non-permanence could be allowed.

5. Capacity-building and other means of support

23. There was a general understanding of the need for immediate support for capacity-building at the individual, institutional and systemic level in developing countries. This includes the need for promotion of both North-South and South-South technology transfer and technical cooperation.

24. Several Parties indicated the need for relevant international organizations, donors and recipient countries to combine efforts, avoid duplication in their work, ensure consistency and enhance cooperation among themselves in order to support efforts by developing countries.

6. Early actions and demonstration activities

25. Parties also expressed views on the significance of early actions and demonstration activities. Some Parties highlighted the need for policy discussions to take into account experiences and lessons learned from ongoing activities, earlier efforts and demonstration activities. Some Parties presented examples of ongoing activities in their countries related to reducing emissions from deforestation from which some lessons could be learned. Some Parties stated that early actions undertaken by developing countries in this area should be recognized and rewarded in any future financial mechanism.

26. Some Parties stressed the need for better understanding of the implications of approaches and actions, referred to in chapter II, in the context of economic development in developing countries, impacts on other productive sectors and climate change benefits.

VI. Possible areas of focus

27. According to many participants, the workshop provided a good opportunity for Parties to present and discuss ideas relating to policy approaches and positive incentives on issues relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries; and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries. Presentations and interventions by Parties reflected areas of convergence as well as differences in views.

28. Several areas of interest emerged in the discussions. These could be further considered by Parties to advance the work and, when necessary, to identify and clearly define possible options for policy approaches and positive incentives. They include:

- (a) Further discussions on how issues related to reducing emissions from deforestation and forest degradation, conservation and enhancement of forest carbon stocks should be addressed when designing policy approaches and positive incentives for developing countries to take mitigation actions in the forest sector;
- (b) Exploring the use of non-market financial resources and market-based mechanisms as policy approaches and positive incentives, including the assessment of the implications of the different options proposed;
- (c) Assessing implications of different options to address issues related to permanence, additionality and displacement of emissions.
